

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005040

Signataire : C. Sémédo

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association "Aubervilliers-Bouilly Solidaire - Les Amis de Bouilly" pour le déplacement d'une délégation**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le déplacement d'une délégation conduite par le Maire à Bouilly, le 5 décembre 2005 et jours suivants, au titre du jumelage entre les Communes d'Aubervilliers et de Bouilly,

Vu la tenue des Assises de la coopération décentralisée – villes jumelées, organisées par Cités Unies, à Nouakchott (Mauritanie), du 19 au 21 décembre 2005

Vu l'importance du rôle de "Aubervilliers-Bouilly Solidaire - Les amis de Bouilly" dans le processus de jumelage entre les communes d'Aubervilliers et Bouilly.

Vu le rôle que cette association assure dans l'accompagnement du voyage du Maire à Bouilly et sa participation aux Assises de Nouakchott,

Considérant que la Commune, par sa délibération n° 48 du 24 mars 2005 a déjà accordé une première subvention de 3500 Euros au titre de l'intervention sociale et de la médiation familiale au bénéfice de la population de la Commune,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

Article unique :

Attribue une subvention complémentaire d'un montant de 3500 Euros à l'Association "Aubervilliers-Bouilly solidaire - Les amis de Bouilly"

La dépense sera imputée à l'exercice en cours au : 6574 04 (306 6574 04 ABS)

le Maire,